

19 février 2013

13.125

Interpellation des groupes socialiste et PopVertsSol

Pour éviter un gâchis total

Bien des observateurs s'interrogeaient, le mardi 12 février dernier, voyant tant le Conseil d'Etat que les syndicats annoncer qu'ils étaient prêts à renégocier la CCT Santé 21 et que, malgré cela, aucun accord n'avait pu être trouvé lors de la tentative de médiation.

Le fait est que, hélas, tout en voulant régler le conflit entre La Providence et ses employés en grève, le Conseil d'Etat a tenté de faire d'une pierre deux coups en voulant également régler la reprise de cet hôpital par le groupe Genolier par une convention collective séparée. C'est là que réside l'explication de l'échec, alors que ces discussions auraient pu déboucher sur un accord. Il est ainsi des ricochets qui coulent à pic.

Il nous semble, dès lors que la reprise de La Providence est désormais effective qu'il est encore possible au Conseil d'Etat d'éviter un gâchis total, s'il saisit l'offre faite par les syndicats d'ouvrir des négociations sur la CCT Santé 21 dès à présent, selon les termes de l'article 13, alinéa 2, de ladite convention, et d'ici la fin 2014 au plus tard.

Il n'est pas courant, reconnaissons-le, de voir les syndicats être prêts à rediscuter une convention collective alors même que celle-ci vient d'être prolongée pour quatre ans! Ainsi, fait totalement inédit, les syndicats se déclarent encore aujourd'hui prêts à limiter à deux ans seulement l'application de l'actuelle CCT Santé 21 pour se mettre à table avec tous les autres partenaires afin de négocier ce que sera la future CCT de la santé dans notre canton.

La faillite institutionnelle que représenterait un échec total des actions du Conseil d'Etat dans ce conflit social ne nous fait pas plaisir et nous laisse craindre le pire pour le maintien de la paix sociale dans notre canton.

En réunissant les différents acteurs de la santé autour d'une même table pour y discuter de leur future convention collective, le Conseil d'Etat ferait montre de son sens des responsabilités et éviterait également qu'une guerre des tranchées ne se déclare au moment de décider de l'octroi des 3 millions de francs promis à La Providence pour l'année 2012. Dans le même élan, le Conseil d'Etat permettrait un pas important vers le rétablissement du partenariat social, qui a été sérieusement mis à mal ces trois derniers mois.

C'est pourquoi nous enjoignons le Conseil d'Etat à convoquer les partenaires de la CCT Santé 21, afin de permettre une réelle négociation, sans préalables, débouchant sur une nouvelle convention collective, discutée par tous et s'appliquant à tous.

L'urgence est demandée.

Signataires: S. Locatelli, D. Angst, N. de Pury, F. Jeandroz, M. Maire-Hefti, T. Buss, A. Shah, T. Bregnard, L.-M. Boulianne, G. Hirschy, S. Barbetti Buchs, P. Herrmann, V. Pantillon, A. Houlmann, G. Würzler, M. Docourt Ducommun, M. Zurita, R. Aeberhard, A. Laurent, L. Debrot, B. Hurni, B. Nussbaumer, J. Hainard, M. Guillaume-Gentil-Henry, A. Clerc-Birambeau, D. Mihailovic et A. Tissot Schulthess.